



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la Santé
de la Jeunesse
et des Sports
Direction Générale de la Santé

Maladie d'Alzheimer

La carte personnelle

« Carte de soins et d'urgence de la maladie d'Alzheimer »

demandez-la,
elle peut être très utile
en situation d'urgence

Une carte pour améliorer la coordination
des soins et l'information
des professionnels de santé,
des malades et des aidants
dans les situations d'urgence.

La carte a été élaborée dans le cadre du **plan national Alzheimer 2008-2012** par un groupe d'experts associant des professionnels de santé neurologues, gériatres spécialistes de la maladie et des représentants de l'Association France Alzheimer.

Elle est éditée et distribuée par l'**Association France Alzheimer** avec le soutien du **Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports**.



Vous pouvez avoir un aperçu de la carte en consultant le site du Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports : www.sante.gouv.fr, rubrique « thèmes + » > « Alzheimer » ou le site de France Alzheimer : www.francealzheimer.org

Les professionnels de santé spécialistes ayant participé au groupe de travail ont été désignés par l'Association des Neurologues Libéraux de Langue Française, la Société Française de Gériatrie et de Gérontologie et la Société Française de Neurologie.



ASSOCIATION
FRANCE ALZHEIMER®
www.francealzheimer.org

Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide



« Carte de soins et d'urgence »

Elle comporte un volet réservé aux professionnels de santé (recommandations d'urgence et informations médicales personnelles sur le malade) et un volet destiné au malade et à ses proches¹ (conseils de prise en charge).

Personnelle, la carte est strictement confidentielle et soumise au secret médical, nul ne pouvant en exiger sa communication.

« Informations et conseils »

La carte est proposée, expliquée et remise au malade par le médecin assurant le suivi médical (médecin traitant, neurologue, médecin gériatre...) lors d'une consultation d'annonce ou de suivi.

Le malade et l'aidant présentent la carte aux professionnels de santé en cas de soins urgents ou non programmés (consultation, hospitalisation, anesthésie...).



BON DE COMMANDE

(Réservé aux médecins)

Cartes de soins et d'urgence de la maladie d'Alzheimer

Je soussigné Docteur souhaite recevoir
 cartes de soins et d'urgence maladie Alzheimer (précisez le nombre de cartes demandées)¹
 à l'adresse suivante :

Signature, date, tampon :

A renvoyer à :

Association France Alzheimer, 21 boulevard Montmartre 75002 PARIS

¹ Cartes gratuites adressées au médecin uniquement, dès réception du bon de commande.



ASSOCIATION
FRANCE ALZHEIMER®
www.francealzheimer.org

Un malade, c'est toute une famille qui a besoin d'aide